

# Les Cahiers de PV *Antenne sur la victimologie*

## Victimisation au sein des sectes : mise en contexte d'un débat

Marie-Andrée Pelland, Ph. D. Criminologie  
Professeure adjointe, Université de Moncton

La diversité des croyances et des pratiques religieuses a connu depuis plus de 50 ans une transformation marquante tant au Québec qu'ailleurs dans le monde occidental. En effet, depuis le début des années 1960, une multitude de groupes religieux sont nés alors que des religions bien établies ont vu le nombre de leurs fidèles diminuer. Cette modification des croyances et des pratiques religieuses a suscité nombre de réactions allant de la curiosité à l'intérêt en passant par la peur des groupes différents, marginaux. Après la mort de 914 membres du groupe fondé et dirigé par Jim Jones, en Guyane, le 18 novembre 1978, l'étude scientifique du fonctionnement de ces groupes décrits comme des sectes ou des nouveaux mouvements religieux ainsi que la lutte organisée contre ces derniers a rapidement pris forme aux États-Unis.

Une controverse a rapidement vu le jour, opposant deux courants de pensée, un courant dit « pro-secte » et un autre dit « anti-secte ». Le débat entre ces deux courants idéologiques stimule depuis maintenant plus de 30 ans l'étude du phénomène sectaire. D'un côté, les tenants du courant idéologique « pro-secte » décrivent les groupes dits sectaires comme des groupes sociaux nécessaires au bien-être de certains individus. Pour ces derniers, la création de nouvelles organisations religieuses est, en soi, un fait normal de l'activité sociale d'une communauté. Ils prônent donc tant dans leurs recherches (Wilson, 1999) que dans leurs interventions la valorisation des droits et libertés, dont le droit à liberté religieuse. Ils essaient dans leurs travaux de rendre compte des croyances, des modes de vie de ces groupes ainsi que de saisir les difficultés d'intégration sociale que rencontrent les croyants dans leur vie quotidienne. Ces chercheurs critiquent les tenants de la vision « anti-secte », affirmant qu'ils dépeignent l'ensemble des groupes religieux comme des espaces de victimisation (Bromley, 2002). Particulièrement parce que ces groupes utilisent des drames rarissimes pour illustrer leur propos. Au nombre de ces exemples, notons les morts violentes de membres des davidiens à Waco (1993), les meurtres, incendies criminels et suicides commandés commis au sein de l'Ordre du Temple Solaire tant en France et en Suisse qu'au Québec (1994, 1995, 1997), l'attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo par



les membres du groupe d'Aum Shinrikyo (1995) et, enfin, le suicide collectif des membres du groupe d'Heaven's Gate en Californie (1997).

Les chercheurs et groupes dits «pro-sectes» critiquent le fait que sur la base de quelques drames rarissimes, nombre de gouvernements tentent de limiter les libertés religieuses de leurs citoyens (Bromley, 2002; Dericquebourg, 2000). Les tragédies nommées précédemment ont notamment donné naissance à plusieurs commissions d'enquête et commissions parlementaires qui se sont penchées sur le potentiel de dangerosité que représentent les groupes sur leur territoire. En réponse aux conclusions de ces commissions, plusieurs gouvernements dont la France, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne ont mis en place des centres d'études et d'informations sur le phénomène sectaire. L'Assemblée nationale française a même adopté la proposition de loi About-Picard le 30 mai 2001. Cette loi vise à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Par cette loi, les associations condamnées pour une infraction grave peuvent être dissoutes. Cette loi ajoute un nouveau délit au Code pénal français, celui d'abus frauduleux de l'état de faiblesse de personnes qui sont dans un état de sujétion psychologique ou physique. La personne accusée d'avoir commis ce délit devra, pour être reconnue coupable, avoir utilisé des pressions graves et répétitives ou avoir usé de techniques propres à altérer le jugement d'un ou de plusieurs membres afin de le conduire à commettre un acte ou à une abstention qui lui est gravement préjudiciable. Les représentants de l'Assemblée nationale française espèrent avec cette loi mieux protéger les membres de groupes sectaires qui sont sous l'emprise d'un leader abusif.

D'un autre côté, des chercheurs et des groupes dits «anti-sectes» étudient les situations problématiques, notamment la victimisation qui survient dans certains de ces groupes. Différentes perspectives émergent des travaux de ces chercheurs (Abgrall, 1995; Galanter, 1999; Lalich, 2005). Pour certains (Abgrall, 1995; Galanter, 1999), le problème que représentent les groupes sectaires pour l'intégrité physique et psychologique des membres est important. Dans nombre de recherches, le danger que représentent de tels groupes réside particulièrement dans le pouvoir exercé par le leader sur les membres. Selon certains (Abgrall, 1995; Galanter, 1999), la modification rapide des croyances d'un individu est une résultante de l'utilisation de techniques de manipulation mentale qui, en soi, doivent être considérées comme dangereuses pour l'intégrité physique et psychologique d'un individu. Pour d'autres (Lalich, 2005; Roy, 1998), c'est la nature de la relation leader/adepte qui peut être dans certaines circonstances problématique. Contrairement aux tenants de la perspective pro-secte, les chercheurs reconnus comme «anti-sectes» n'étudient que marginalement l'aspect religieux ou spirituel de l'expérience groupale. Pour ces auteurs, le fonctionnement du groupe et les interactions entre certains acteurs sont plutôt l'objet de leur attention (Abgrall, 1995; Galanter, 1999; Lalich, 2005).

Depuis quelques années, des tentatives de discussion entre «pro-sectes» et «anti-sectes» ont été tentées dans des publications (Zablocky et Robbins, 2002) et des colloques. Toutefois, l'attention portée sur différents aspects de l'expérience du membre ou du croyant, soit son expérience générale ou son expérience de victimisation, maintient souvent les barrières de communications entre les chercheurs.

Outre l'attention portée vers des éléments distincts de l'expérience, la conceptualisation dichotomique «pro-secte» et «anti-secte» est également exprimée par l'emploi de mots différents pour décrire le phénomène sectaire, soit ceux de «secte», de «nouveau mouvement religieux», de «groupe religieux minoritaire» ou encore de «groupe sectaire». Selon *Le Petit Robert*, le terme sectaire peut être utilisé pour décrire «un adhérent intolérant d'une secte religieuse» et pour désigner «une personne qui a des opinions étroites ou qui



fait preuve d'intolérance». (1996: 2061).

Le sens attribué au terme secte varie toutefois d'un auteur à un autre. Parfois, le terme secte est identifié comme un synonyme de stigmatisation sociale (Campiche, 1995; Wilson, 1992). En effet, Campiche (1995) et Wilson (1992) mentionnent l'effet pervers de l'utilisation du vocable secte pour qualifier le fonctionnement d'un groupe. Pour ces auteurs, ce terme a perdu sa signification originelle, c'est-à-dire qu'il n'est pas utilisé pour décrire les groupes qui ont effectué un schisme avec une organisation religieuse majoritaire. Le mot est plutôt utilisé dans la population en général pour décrire les groupes qui semblent à première vue différents ou étranges. L'utilisation du terme secte aurait donc pour effet d'étiqueter les groupes que nous ne connaissons pas et qui ont des valeurs différentes de la norme sociale.

Parfois, il est synonyme de danger. Sous cette signification, certains auteurs (Lifton, 1997; Langone, 1993; Tobias et Lalich, 1994; Singer, 1995) s'accordent pour dire qu'une secte est d'abord et avant tout un groupe autoritaire et dangereux. Ils reconnaissent souvent le membre comme une victime d'un processus d'influence sociale orchestré par les membres du groupe et ses dirigeants.

Il faut toutefois reconnaître que même si la définition donnée au terme secte ne permet pas de définir le fonctionnement interne des groupes observés, le terme est tellement reconnu socialement qu'il est difficile de ne pas l'utiliser.

Au Québec, les discussions sont peu nombreuses entre les chercheurs traitant de l'expérience religieuse et sectaire. Bien que la séparation «pro-secte» et «anti-secte» soit plus floue, les opportunités d'échanges sont éparpillées. Cloisonnés dans des universités et des départements différents, les chercheurs partagent peu leurs résultats. Dans le document qui suit, des éléments de compréhension et de réflexion du phénomène sectaire sont exposés, des termes différents sont explicités, des situations différentes sont abordées afin de mieux comprendre l'expérience des croyants, les conflits qui émergent entre ces groupes et la société, mais également dans le but de comprendre l'expérience victimisante de certains. L'objectif est donc d'explorer la question de la victimisation sans stigmatiser l'expérience des croyants.



## Références

ABGRALL, J.M. (1996). *La mécanique des sectes*. Paris: Payot.

BROMLEY, D.G. (2002). «A Tale of Two Theories: Brainwashing formulations: Science or Pseudo Science». Dans B. Zablocky et T. Robbins (Éds.), *Misunderstanding cults: Searching for objectivity in a controversial field*. Toronto: University of Toronto Press, p. 318-348.

CAMPICHE, R. (1995). *Quand les sectes s'affolent. Ordre du temple Solaire, Média et fin de millénaire*, Genève-Lausanne: Labor et Fides — Institut d'éthique Sociale.

CHAGNON, R.J. (1988). *Les conversions aux nouvelles religions — Libres ou Forcées?* Collection «Rencontre d'aujourd'hui» n° 4, Québec: Fides.

DERICQUEBOURG, R. (2000). «Les stratégies des groupes religieux minoritaires face à la lutte anti-secte française». *Religiologiques*, vol. 22, p. 119-130.

FOURNIER, A. et MONROY, M. (1999). *La Dérive Sectaire*. Paris: Presses Universitaires de France.

GALANTER, M. (1999). *Cults: Faith, Healing and Coercion*, 2<sup>e</sup> éd., New York: Oxford University Press.

ISSER, N. (1991). «Why Cultic Group Develop and Flourish: A Historian's Perspective», *Cultic Studies Journal*, vol. 8, n° 2, p. 104-121.

LALICH, J. (2005). *Bounded Choice: True Believers and Charismatic Cults*, Berkeley, CA: University of California Press.

LANGONE, M. (1993). *Recovery from cults: Help for victims of psychological and spiritual abuse*. New York: Norton.

LIFTON, R. (1997). «Beyond Armageddon: New Pattern of Ultimate Violence», *Modern psychoanalysis*, vol. 22, n° 1, p. 17-29.

LIFTON, R. (1991). «Cult Formation», *Cultic Studies Journal*, vol. 8, n° 1, p. 1-6.

ROY, J.Y. (1998). *Le Syndrome du berger. Essai sur les dogmatismes contemporains*, Montréal: Boréal.

SINGER, M.T. (1995). «Cults and Families». Dans R.H. Mikesell, D.D. Lusterman et S.H. McDaniel (Éds.), *Integrating Family Therapy: Handbook of Family Psychology and Systems Theory*, Washington: American Psychological Association Press.

TOBIAS, L. et LALICH, J. (1994). *Captive Hearts, Captive Minds: Freedom and Recovery from Cults and Abusive Relationships*. Alameda, CA: Hunter House.

WILSON, B. (1999). «Introduction». Dans B. Wilson et J. Cresswell, *New religious movements challenge and response*. New York: Routledge, p. 5-21.

ZABLOCKY, B. et ROBBINS, T. (Éds.) (2001). *Misunderstanding cults: Searching for objectivity in a controversial field*. Toronto: University of Toronto Press, p. 318-348.